

# RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

Rapport de la Fédération de tir du Canada sur les athlètes ayant une déficience dans le para-tir

Catherine Tremblay, baccalauréat en kinésiologie (catherine.tremblay@ucalgary.ca)

Shane Esau, maîtrise en kinésiologie (sesau@ucalgary.ca)

Version 1

Mars 2021



## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

**Table des matières**

<b><i>Historique</i></b>	<b>4</b>
<b><i>Vidéos et sites Web utiles</i></b>	<b>6</b>
<b>Acronymes importants</b>	<b>6</b>
<b><i>Jeux paralympiques et Championnats du monde</i></b>	<b>7</b>
<b>Épreuves paralympiques</b>	<b>7</b>
Classification SH1 – Pistolet*	7
Classification SH1 – Carabine*	7
Classification SH2 (carabine)*	7
SH1-A	7
SH1-B	7
SH1-C	8
SH2-Aa	8
SH2-Bb	8
SH2-Ca	8
<b>Championnats du monde</b>	<b>10</b>
Classification SG-S (fosse)	10
Classification SG-L (fosse)	10
Classification SG-U (fosse)	11
Classification SH3 (carabine)	11
<b><i>Équipement</i></b>	<b>13</b>
<b>Carabines et pistolets</b>	<b>13</b>
Projectiles	13
Cibles	13
Carabine à air 10 m	13
Modification du calcul du pointage	13
<b>Fusil de chasse</b>	<b>13</b>
Cibles	13
<b>Équipement adapté</b>	<b>13</b>
Table de tir	14
Chaise de tir	14
Veste de tir	14
Support à carabine avec ressort	14
Catégories pour le fusil de chasse	14
Catégories de tireurs ayant une déficience visuelle	15
<b><i>Admissibilité et classification</i></b>	<b>16</b>
<b>Classification pour les athlètes ayant une déficience visuelle</b>	<b>22</b>
<b><i>Règles</i></b>	<b>23</b>
<b><i>Considérations relatives à l'infrastructure</i></b>	<b>23</b>
<b><i>Recrutement</i></b>	<b>25</b>
<b><i>Renseignements généraux à l'intention des AAH</i></b>	<b>26</b>

RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR	3
<b><i>Marques de politesse élémentaires à l'endroit des AAH et des athlètes sourds</i></b>	<b>28</b>
<b><i>Nouvelles orientations</i></b>	<b>31</b>
<b><i>Remerciements et références</i></b>	<b>33</b>

## Historique

Le para-tir fait officiellement son entrée aux Jeux paralympiques de Toronto en 1976, lors desquels trois épreuves menant à des médailles sont présentées. Trois femmes et 34 hommes ont pris part aux différentes épreuves, et le Canada a accédé au podium à trois reprises : R.

Thibodeau et J. Byrns ont remporté une médaille d'or chacun, tandis que Joyce Murland a gagné une médaille d'argent. Huit ans plus tard, 29 épreuves menant à des médailles ont été tenues dans le cadre du programme de para-tir des Jeux paralympiques de New York. La popularité du para-tir ne cesse de croître au cours des trente années suivantes. Le Championnat du monde de tir du Comité international paralympique (CIP) présenté à Suhl, en Allemagne, réunit au-delà de 250 para-athlètes venus de plus de 45 pays. Aujourd'hui, le sport compte treize épreuves de carabine et de pistolet de 10, 25 et 50 m chez les hommes, les femmes et en équipes mixtes. Cet [article<sup>1</sup>](#) (en anglais) fournit davantage d'information à propos de l'histoire du sport, tout comme cette chronologie établie par le [Comité paralympique canadien<sup>2</sup>](#). Cette vidéo des [Jeux paralympiques sur YouTube<sup>3</sup>](#) propose une bonne synthèse du sport.

**Tableau 1.** Brève chronologie du para-tir <sup>4,5,6,7</sup>

Année	Compétition	Points saillants
1976	Jeux paralympiques de Toronto de 1976	Ajout du para-tir au programme des médailles. Le Canada se classe au 1 <sup>er</sup> rang en remportant trois médailles dans ces épreuves.
1984	Jeux paralympiques de New York de 1984	29 épreuves menant à des médailles
1992	Jeux paralympiques de Barcelone de 1992	Intégration du système de classification fonctionnelle aux épreuves
1994	Championnat du monde de tir du CIP, Linz (Autriche)	L'événement adopte un calendrier quadriennal
2012	Jeux paralympiques de Londres de 2012	140 athlètes de 44 pays prennent part à douze épreuves menant à des médailles

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

---

<b>2014</b>	Championnat du monde de tir du CIP, Suhl (Allemagne)	Participation de plus de 250 para-athlètes
<b>2018</b>	Championnat du monde de tir du CIP, Lonato del Garda (Italie)	Ajout de la para-fosse

---

## Vidéos et sites Web utiles

Outre la liste de références fournie à la fin du présent document, les vidéos et sites Web (en anglais seulement) énumérés ci-dessous peuvent s'avérer utiles.

- 1) La [chaîne YouTube des Jeux paralympiques](#)<sup>8</sup> propose une variété de vidéos qui décrivent les nuances du sport en plus de montrer des athlètes en action lors de différents Jeux.
- 2) La page officielle du [para-tir](#)<sup>9</sup> contient des documents clés qui abordent des enjeux liés à l'infrastructure, à l'équipement, aux règles et aux règlements, etc.
- 3) Cette page propose des « [capsules](#) »<sup>10</sup> à propos du para-tir.
- 4) [Page Facebook](#)<sup>11</sup> de World Shooting Para Sport (Fédération internationale de para-tir).
- 5) [Page Wikipedia](#)<sup>12</sup> consacrée aux épreuves de tir des Jeux paralympiques d'été de 2016.
- 6) Le [Disability Shooting Project](#)<sup>13</sup> offre une banque d'information qui peut être téléchargée directement à partir du site Web. Grâce aux coordonnées fournies, il est également possible de soumettre des questions et d'obtenir des ressources additionnelles.
- 7) Le site de [Paralympics Australia](#)<sup>14</sup> présente des renseignements pertinents et à jour à propos du sport.
- 8) Le site d'[USA Shooting](#)<sup>15</sup> propose aussi des liens utiles au bas de cette page.
- 9) Publié le 22 mars 2021, cet article d'[InsideTheGames](#)<sup>16</sup> met l'accent sur les exploits de l'Ukraine après cinq jours de compétition lors de la Coupe du monde de WSPS.
- 10) [Page Twitter](#)<sup>17</sup> de WSPS, qui publie sous le nom @ShootingPara.

### Acronymes importants

**CIP** – Comité International Paralympique

**WSPS** – World Shooting Para Sport (Fédération internationale de para-tir)

**DV** – Déficience Visuelle

**ISSF** – International Shooting Sport Federation (Fédération internationale de tir sportif)

**AAH** – Athlètes Ayant un Handicap

## **Jeux paralympiques et Championnats du monde**

### **Épreuves paralympiques**

Les athlètes ayant un handicap physique sont classés dans trois catégories lors des Jeux paralympiques.

#### **Classification SH1 – Pistolet\***

S'applique aux athlètes ayant un handicap physique au niveau des membres supérieurs et/ou inférieurs. Les athlètes peuvent tenir leur pistolet sans l'aide d'un support. Les athlètes doivent utiliser une bretelle.

#### **Classification SH1 – Carabine\***

S'applique aux athlètes ayant un handicap physique au niveau des membres inférieurs. Les athlètes peuvent tenir leur carabine sans l'aide d'un support. Les athlètes doivent utiliser une bretelle.

#### **Classification SH2 (carabine)\***

Classification utilisée lors des épreuves de carabine seulement. S'applique aux athlètes ayant un handicap physique au niveau des membres supérieurs qui ont besoin d'un support pour soutenir leur carabine. Les athlètes peuvent également avoir un handicap qui touche les membres inférieurs. L'utilisation d'une bretelle n'est pas permise, mais le recours à un assistant pour charger l'arme est autorisé. Pour adopter la position couchée, les athlètes placent les coudes sur une table de tir au lieu de s'étendre sur le sol.

*\*Les adaptations utilisées lors des compétitions (p. ex., rigidité du ressort du support de tir, hauteur du dossier du fauteuil roulant, etc.) sont régies et dictées par le niveau de handicap.*

Les classifications susmentionnées se divisent également en sous-catégories.

#### **SH1-A**

S'applique aux athlètes qui ont des fonctions normales au niveau du tronc et qui peuvent choisir de tirer debout ou assis. La chaise de tir n'est pas munie d'un dossier.

#### **SH1-B**

S'applique aux athlètes qui ont des fonctions limitées au niveau des membres inférieurs. La chaise de tir peut être pourvue d'un dossier bas.

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

### ***SH1-C***

S'applique aux athlètes qui ont des fonctions très limitées au niveau des membres inférieurs et qui ont de la difficulté à maintenir la position de leur tronc sans support. La chaise de tir peut être équipée d'un dossier haut.

### ***SH2-Aa***

S'applique aux concurrents assis dont un des membres supérieurs est non fonctionnel ou dont les deux membres supérieurs présentent des limitations considérables. Les athlètes ont des fonctions normales au niveau du tronc et peuvent choisir de tirer debout ou assis. Les athlètes peuvent tirer sans utiliser un dossier.

### ***SH2-Bb***

S'applique aux concurrents assis qui ont des fonctions limitées au niveau des membres supérieurs mais qui ont un bon contrôle de leur pelvis. La chaise de tir peut être pourvue d'un dossier bas.

### ***SH2-Ca***

S'applique aux concurrents qui ont des fonctions très limitées au niveau des membres inférieurs et qui ont de la difficulté à maintenir la position de leur tronc sans support. La chaise de tir peut être équipée d'un dossier haut.

**Tableau 2.** Classifications et sous-catégories dans les épreuves de para-tir des Jeux paralympiques<sup>18,19</sup>

<b>Classification</b>	<b>Sous-catégories</b>
SH1 – Carabine	SH1-A, SH1-B, SH1-C
SH1 – Pistolet	SH1-A, SH1-B, SH1-C
SH2 – Carabine	SH2-Aa, SH2-Bb, SH2-Ca

*Ce tableau est une adaptation du contenu de la [fiche d'information sur la classification pour le para-tir](#)<sup>18</sup>*

*(en anglais) de Paralympics Australia.*

Parmi les douze épreuves de tir paralympique, six sont mixtes (ouvertes aux hommes et aux femmes), trois sont réservées aux hommes et trois sont réservées aux femmes. Lors de toutes ces épreuves, chaque concurrent tire un nombre de coups donné en direction de la cible dans un délai établi à l'avance : 40 coups lors des épreuves féminines de pistolet et de carabine à air comprimé,



## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

120 coups lors des épreuves masculines de carabine trois positions, et 60 coups lors de toutes les autres épreuves.

Les huit athlètes qui obtiennent les meilleurs pointages lors de la ronde de qualification voient leur score ramené à zéro. Ils peuvent tirer 20 coups et reçoivent un pointage calculé à une décimale près. Le pointage maximal pouvant être obtenu est de 10,9. Le tireur qui termine en dernière place est éliminé après les huit premiers coups, et après chaque deux coups par la suite, jusqu'à ce qu'il ne reste que deux tireurs pour les deux derniers coups.

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des épreuves qui sont disputées dans le cadre des Jeux paralympiques.

**Tableau 3.** Épreuves actuellement au programme des Jeux paralympiques de 2020 à Tokyo<sup>19</sup>

Épreuves de carabine	Épreuves de pistolet
R1 – Carabine à air 10 m, position debout (SH1)	P1 – Pistolet à air 10 m (SH1)
R2 – Carabine à air 10 m, position debout (SH1)	P2 – Pistolet à air 10 m (SH1)
R3 – Carabine à air 10 m, position couchée (SH1)	P3 – Pistolet sport 25 m (SH1)
R4 – Carabine à air 10 m, position debout (SH2)	P4 – Pistolet 50 m (SH1)
R5 – Carabine à air 10 m, position couchée (SH2)	
R6 – Carabine 50 m, position couchée (SH1)	
R7 – Carabine 50 m 3 x 40 (SH1)*	
R8 – Carabine 50 m 3 x 40 (SH1)*	
R9 – Carabine 50 m, position couchée (SH2)*	

*Ce tableau est une adaptation du contenu des règlements relatifs à la qualification pour les [Jeux paralympiques de 2020 de Tokyo](#)<sup>19</sup> (en anglais) (page 94 à 103).*

*\*Les épreuves de carabine 50 m comptent également du tir en position à genoux.*

### Championnats du monde

Quatre autres catégories sont en vigueur lors des Championnats du monde pour les athlètes ayant un handicap.

#### **Classification SG-S (fosse)**

S'applique aux athlètes qui ont des limitations sur le plan de l'équilibre et/ou de la stabilité du tronc et qui ont un handicap aux membres inférieurs (mais pas aux membres supérieurs). Ces athlètes peuvent utiliser un fauteuil roulant ou tirer en position assise standard.

#### **Classification SG-L (fosse)**

S'applique aux athlètes qui ont un handicap aux membres inférieurs mais qui ne présentent pas de limitations au niveau de l'équilibre et du tronc. Ces athlètes tirent en position debout.

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

**Classification SG-U (fosse)**

S'applique aux athlètes qui ont un handicap au niveau du bras qui est utilisé pour tirer mais qui ne présentent pas de limitations au niveau de l'équilibre et du tronc. Ces athlètes tirent en position debout.

**Classification SH3 (carabine)**

S'applique aux athlètes ayant une déficience visuelle qui participent à des épreuves de carabine. Cette classification a officiellement été ajoutée au programme du Championnat du monde de WSPS de 2019, qui a eu lieu à Sydney, en Australie. Un signal sonore aide les athlètes à assurer leur visée. Plus l'athlète s'approche du centre de la cible, plus le signal sonore est aigu. Pour plus d'information à propos du [tir pour les athlètes ayant une déficience visuelle](#)<sup>21</sup>, voir la vidéo YouTube de Mikko Taussi (en anglais).

**Tableau 4.** Liste des épreuves présentées lors du Championnat du monde de 2019 de Sydney<sup>20</sup>

Carabine	Pistolet	Fusil de chasse	Déficience visuelle
R1 – Carabine à air 10 m, position debout, hommes (SH1)	P1 – Pistolet à air 10 m, hommes (SH1)	PT1 – Fosse, position assise, mixte (SG-S)	VIP – Carabine à air 10 m, position couchée, mixte (SH-VI)
R2 – Carabine à air 10 m, position debout, femmes (SH1)	P2 – Pistolet à air 10 m, femmes (SH1)	PT2 – Fosse, position debout, mixte (SG-L)	VIS – Carabine à air 10 m, position debout, mixte (SH-VI)
R3 – Carabine à air 10 m, position couchée, mixte (SH1)	P3 – Pistolet sport 25 m, mixte (SH1)	PT3 – Fosse, position debout, mixte (SG-U)	
R4 – Carabine à air 10 m, position debout, mixte (SH2)	P4 – Pistolet 50 m, mixte (SH1)		
R5 – Carabine à air 10 m, position couchée, mixte (SH2)	P5 – Pistolet à air standard 10 m, mixte (SH1)		

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

R6 – Carabine 50 m, position couchée, mixte (SH1)	P6 – Pistolet à air 10 m, équipes mixtes (SH1)
R7 – Carabine 50, 3 positions, hommes (SH1)*	
R8 – Carabine 50, 3 positions, femmes (SH1)*	
R9 – Carabine 50 m, position couchée, mixte (SH2)*	
R10 – Carabine à air 10 m, position debout, équipes mixtes (SH1)	
R11 – Carabine à air 10 m, position debout, équipes mixtes (SH2)	

*Ce tableau est une adaptation du programme du [Championnat du monde de WSPS de 2019 de Sydney](#)<sup>20</sup>  
(en anglais).*

## Équipement

### Carabines et pistolets

Les athlètes utilisent une carabine ou un pistolet de calibre .22 ou à air comprimé.

### Projectiles

Des plombs de calibre .177 (diamètre de 4,5 mm) sont utilisés lors des épreuves de carabine et de pistolet à air de 10 m. Dans le cadre des épreuves de pistolet 25 m et de pistolet de carabine 50 m, les athlètes se servent plutôt de balles de calibre .22 (diamètre de 5,6 mm).

### Cibles

Des cibles électroniques sont employées lors des compétitions. Leur dimension varie selon l'épreuve. La plupart des clubs utilisent encore des cibles de papier.

### Carabine à air 10 m

L'anneau central a un diamètre d'un demi-millimètre et la cible, un diamètre de 4,5 cm.

### Modification du calcul du pointage

Dans la plupart des épreuves de carabine, le système de qualification a été modifié afin que le pointage soit calculé à la décimale près. Le score maximal pouvant être obtenu pour un coup est maintenant de 10,9.

### Fusil de chasse

Lors des épreuves de fosse, les athlètes utilisent un fusil de chasse de calibre .12 et des cartouches à plomb de 24 grammes.

### Cibles

Les cibles sont des disques d'argile d'un diamètre d'environ 10 cm (4 po). Des machines positionnées sous le niveau du sol les projettent à 16 m devant les tireurs. La vitesse de projection fait en sorte que la cible retombe au sol à une distance de 76 m par rapport à la position de la machine.

## Équipement adapté

En février 2019, le CIP a publié les [Règles techniques et règlements de WSPS](#)<sup>22</sup> (en anglais), un document qui fournit des informations plus détaillées à propos des règles et règlements en vigueur dans le para-tir. Ce lien donne accès aux [annexes](#)<sup>23</sup> et cet autre lien propose des [clarifications](#)<sup>24</sup> à propos des règles énoncées dans le document. Les para-athlètes utilisent les mêmes armes et portent les mêmes vêtements que les athlètes n'ayant pas de handicap.

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

### Table de tir

Lors des épreuves en position couchée ou à 3 positions, les concurrents qui marchent peuvent utiliser une table de tir distincte. Les concurrents en fauteuil roulant peuvent utiliser une table intégrée au fauteuil.

### Chaise de tir

Lors des épreuves en position couchée ou à 3 positions, les concurrents qui marchent peuvent utiliser une chaise de tir. Les concurrents en fauteuil roulant peuvent tirer à partir de leur fauteuil.

### Veste de tir

Dans le cas des concurrents assis, le bas de la veste de tir ne doit pas tomber plus bas que le haut des cuisses lorsque l'athlète est en position assise.

### Support à carabine avec ressort

La tension du ressort du support à carabine varie selon la capacité des tireurs classés SH2 à soutenir la carabine. Les athlètes sont évalués et reçoivent la cote « a » ou « b ». C'est cette sous-catégorie qui détermine le type de ressort utilisé pour le support.

**Tableau 5.** Description des types de ressorts utilisés lors des épreuves SH2<sup>22</sup>

Sous-catégorie	Caractéristiques du ressort
a	RESSORT FAIBLE (pièce en plastique blanc) = flexibilité minimale de 35 mm
b	RESSORT FORT (pièce en plastique noir) = flexibilité minimale de 25 mm

*Ce tableau est une adaptation du contenu des [Règles techniques et règlements de l'ISSF-WSPS](#)<sup>22</sup> (en anglais).*

### Catégories pour le fusil de chasse

Lors des épreuves SG-S, les athlètes doivent s'asseoir dans un fauteuil roulant ou sur un tabouret; ils peuvent être sanglés au dossier. Ils peuvent également utiliser un support de chargement adapté. Lors des épreuves de fosse, les adaptations apportées à la détente, les tables de tir ou les supports ne sont pas autorisés.

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

### **Catégories de tireurs ayant une déficience visuelle**

Les athlètes ayant une DV peuvent porter une veste approuvée par l'ISSF lors des épreuves de carabine. Les pantalons de tir sont interdits pour tous les athlètes en position couchée. Lors de certaines compétitions, le port de lunettes opaques peut être exigé pour tous les concurrents.

## **Admissibilité et classification**

Pour être admissibles aux compétitions de WSPS, les athlètes doivent avoir reçu un diagnostic médical (affection sous-jacente) faisant état d'un handicap permanent et admissible (article 7 des [Règles et règlements de classification de WSPS](#)<sup>25</sup> – en anglais).

Un système de classification a été établi afin que tous les athlètes puissent avoir la possibilité de réussir. Ce système est conçu de manière à atténuer les répercussions du handicap sur la performance sportive. Les athlètes sont classés dans des catégories (« classes ») qui reposent sur le degré de limitation découlant du handicap. La classification est un gage d'équité lors des compétitions, notamment en raison de l'incidence variable des handicaps selon le sport. Les finales se déroulent conformément aux processus en vigueur lors des épreuves olympiques. Ce [lien](#)<sup>26</sup> fournit davantage de renseignements à propos de la classification. Le site contient aussi d'autres documents importants, p. ex., le [formulaire de diagnostic médical pour TOUS les athlètes ayant un handicap physique](#)<sup>27</sup>, le [formulaire de diagnostic médical pour les athlètes ayant une déficience visuelle](#)<sup>28</sup> (en anglais), etc.

Paralympics Australia a publié une [fiche d'information sur la classification pour le para-tir](#)<sup>18</sup> (en anglais), qui a été mise à jour en 2019. Ce document propose des lignes directrices simples à propos du processus de classification.



## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

**Tableau 5.** Aperçu des handicaps admissibles dans les épreuves paralympiques de carabine et de pistolet<sup>25</sup>

<b>Handicaps aux membres inférieurs</b>			
Les athlètes doivent répondre à au moins un des critères 1.a à 1.d ci-dessous pour satisfaire aux conditions d'admissibilité minimales.			
<b>Section</b>	<b>Type de handicap</b>	<b>Exemples de conditions</b>	<b>Critères minimaux concernant le handicap</b>
1.a	Déficiencia d'un membre	Amputation à la suite d'un traumatisme, d'une maladie ou d'un cancer, déficiencia congénitale d'un membre.	Amputation au niveau de la cheville (amputation de Syme) <u>ou</u> dysmélia résultant de l'absence d'une articulation complète de la cheville.
1.b	Diminution de la puissance musculaire	Lésion de la moelle épinière, spina-bifida, myélite transverse, agénésie sacrée, tumeurs à la moelle épinière, paralysie cérébrale, dystrophie musculaire.	Diminution de la puissance musculaire d'au moins 20 points pour un membre inférieur ou d'au moins 25 points pour les deux membres inférieurs au niveau de : la flexion plantaire et dorsale et l'inversion et l'éversion de la cheville; la flexion et l'extension du genou; la flexion, l'extension, l'adduction et l'abduction de la hanche (maximum de 100 points pour chacun des deux membres inférieurs).
1.c	Diminution de l'amplitude maximale passive	Arthrogrypose, pied bot varus équin, fusion ou contracture articulaire résultant d'une immobilisation chronique ou d'un traumatisme.	Ankylose complète de l'articulation d'une cheville ou diminution de l'amplitude de mouvement entraînant un déficit fonctionnel des membres inférieurs comparable à la diminution de la puissance musculaire décrite au critère 1.b ci-haut.

*Ce tableau est une adaptation du contenu des [Règles et règlements de classification](#) de WSPS (en anglais)<sup>25</sup>*

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

1.d	Hypertonie, ataxie, athétose	Paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, accident vasculaire cérébral, tumeur cérébrale, sclérose en plaques, ataxie cérébelleuse, paraparésie spastique héréditaire ou autres conditions où l'hypertonie (spasticité, rigidité ou dystonie), l'ataxie ou l'athétose sont présentes.	Manque de coordination résultant d'un déficit fonctionnel des membres inférieurs qui restreint le mouvement des articulations.
-----	---------------------------------	--	--

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

**Table 6.** Aperçu des handicaps admissibles dans les épreuves paralympiques de carabine<sup>25</sup>

<b>Handicaps aux membres supérieurs</b> Les athlètes doivent répondre à au moins un des critères 2.a à 2.d ci-dessous pour satisfaire aux conditions d'admissibilité minimales.		
Section	Type de handicap	Critères minimaux concernant le handicap
2.a	Déficiences d'un membre	Amputation au niveau du poignet entraînant le non-fonctionnement de l'articulation du poignet de l'un des bras, ou dysmélie résultant de l'absence d'une articulation complète de l'un des poignets.
2.b	Diminution de la puissance musculaire	Diminution de la puissance musculaire de 30 points pour un membre supérieur ou de 50 points pour les deux membres supérieurs au niveau de : l'opposition et l'extension du pouce; la flexion et l'extension des doigts; la flexion palmaire et dorsale du poignet; la flexion, l'extension, la pronation et la supination du coude; la flexion, l'extension, l'adduction, l'abduction, l'adduction horizontale et la rotation interne et externe de l'épaule (maximum de 170 points pour chacun des deux membres supérieurs).
2.c	Diminution de l'amplitude maximale passive	Diminution de l'amplitude de mouvement résultant en un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de la puissance musculaire décrite au critère 2.b ci-haut.  <i>Remarque : À elle seule, l'ankylose des articulations du poignet n'est pas suffisante pour remplir les critères minimaux d'admissibilité de WSPS concernant les handicaps.</i>
2.d	Hypertonie, ataxie, athétose	Manque de coordination résultant d'un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de puissance musculaire décrite au critère 2.b ci-haut.

*Ce tableau est une adaptation du contenu des [Règles et règlements de classification](#) de WSPS (en anglais)<sup>25</sup>*

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

**Tableau 7.** Aperçu des handicaps admissibles dans les épreuves paralympiques de pistolet<sup>25</sup>

<b>Handicaps aux membres supérieurs</b>		
Les athlètes doivent répondre à au moins un des critères 1.a à 1.d ci-dessous pour satisfaire aux conditions d'admissibilité minimales.		
<b>Section</b>	<b>Type de handicap</b>	<b>Critères minimaux concernant le handicap</b>
3.a	Déficiência d'un membre	Amputation au niveau du poignet entraînant le non-fonctionnement de l'articulation du poignet de l'un des bras, ou dysmélie résultant de l'absence d'une articulation complète de l'un des poignets.
3.b	Diminution de la puissance musculaire	Diminution de la puissance musculaire de 30 points pour un membre supérieur au niveau de : la flexion palmaire et dorsale du poignet; la flexion, l'extension, la pronation et la supination du coude; la flexion, l'extension, l'adduction, l'abduction, l'adduction horizontale et la rotation interne et externe de l'épaule (maximum de 85 points pour un des membres supérieurs).
3.c	Diminution de l'amplitude maximale passive	Diminution de l'amplitude de mouvement résultant en un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de la puissance musculaire décrite au critère 3.b ci-haut. <i>Remarque : À elle seule, l'ankylose des articulations du poignet n'est pas suffisante pour remplir les critères minimaux d'admissibilité de WSPS concernant les handicaps.</i>
3.d	Hypertonie, ataxie, athétose	Manque de coordination résultant d'un déficit fonctionnel des membres supérieurs comparable à la diminution de puissance musculaire décrite au critère 3.b ci-haut.

Ce tableau est une adaptation du contenu des [Règles et règlements de classification de WSPS \(en anglais\)](#)<sup>25</sup>

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

**Tableau 8.** Aperçu des handicaps admissibles et des critères minimaux dans les épreuves de carabine pour les athlètes ayant une DV<sup>25</sup>

Handicaps admissibles	Exemples de conditions	Critères minimaux concernant le handicap	
Les athlètes ayant une DV ont une vision réduite ou nulle en raison de dommages à la structure de l'œil, aux nerfs ou aux voies optiques, ou au cortex visuel du cerveau.	La rétinite pigmentaire et la rétinopathie diabétique sont des exemples d'affections sous-jacentes pouvant entraîner une déficience visuelle.	Vision affectée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une déficience de la structure de l'œil;</li> <li>• une déficience du nerf ou des voies optiques;</li> <li>• une déficience du cortex visuel du cerveau.</li> </ul>	
		Acuité visuelle	Athlètes dont l'acuité visuelle est égale ou inférieure à 1,1 logMAR (20/200) <u>ou</u>
		Acuité visuelle et sensibilité différentielle	Athlètes dont l'acuité visuelle se situe entre 0,6 (20/120) et 1,0 logMAR (inclusivement) <u>et</u> dont la sensibilité différentielle est égale ou inférieure à 1,4 logCS

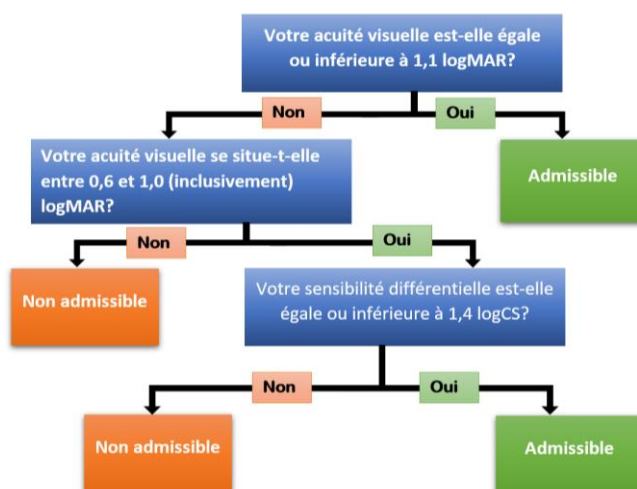
*Ce tableau est une adaptation du contenu des [Règles et règlements de classification de WSPS \(en anglais\)](#)<sup>25</sup>*

## Classification pour les athlètes ayant une déficience visuelle

« En ouvrant nos programmes de tir à un nouveau segment de la population ayant une DV, nous avons la possibilité de diversifier l'image de notre sport et d'en élargir la portée. Le fusil de chasse est une discipline reconnue, et il nous permet de rejoindre une nouvelle clientèle et de faire croître notre sport ensemble. »

-Tyler Anderson, gestionnaire principal de WSPS

Ce lien donne accès à de l'information à propos de la [classification pour les athlètes ayant une déficience visuelle](#)<sup>29</sup> (en anglais) de WSPS. De plus, cette [vidéo](#)<sup>21</sup> (en anglais) fournit aussi des renseignements au sujet du sport. La classification repose sur l'acuité visuelle et/ou la sensibilité différentielle des athlètes. Le diagramme ci-dessous illustre comment les athlètes peuvent déterminer s'ils sont admissibles aux épreuves de para-tir. Les athlètes ayant une DV doivent remplir tous les documents nécessaires, s'enregistrer auprès de WSPS par l'entremise de leur comité paralympique national et s'inscrire à la compétition, toujours par l'entremise de leur comité paralympique national. Un comité formé de deux classificateurs internationaux procédera à l'évaluation de la vision de l'athlète.



*Figure 1. Aperçu du processus d'évaluation de l'admissibilité des athlètes ayant une DV<sup>29</sup>. Diagramme tiré de la [classification de WSPS pour les athlètes ayant une DV<sup>29</sup>](#) (en anglais).*

## Règles

En septembre 2020, la Fédération internationale de tir sportif (International Shooting Sport Federation, ISSF) a publié un document intitulé [Règlements généraux de l'ISSF](#)<sup>30</sup> (en anglais). Ce [lien](#)<sup>31</sup> permet de consulter d'autres documents importants (en anglais), p. ex., les [Règles techniques générales de l'ISSF](#)<sup>32</sup>, ainsi que de nombreuses autres ressources propres aux différentes disciplines, notamment les [Règles de la carabine](#)<sup>33</sup>, les [Règles du pistolet](#)<sup>34</sup>, etc. Les règles de WSPS s'inspirent en partie des règles de l'ISSF. Elles énoncent l'ensemble des règles et règlements qui s'appliquent au para-tir et peuvent être consultées [ici](#)<sup>22</sup> (en anglais).

## Considérations relatives à l'infrastructure

Le CIP a publié un [Guide d'accessibilité](#)<sup>35</sup> (en anglais) en octobre 2020. Ce document fournit de l'information à propos des droits des personnes ayant un handicap, des principes fondamentaux de l'accessibilité, des avantages découlant d'un environnement accessible et inclusif, des besoins, etc. Il dresse le portrait de « l'installation idéale ». Il convient toutefois de souligner que la plupart des installations s'efforcent d'apporter des améliorations à un bâtiment existant. Par conséquent, elles devraient sans contredit s'inspirer des lignes directrices énoncées dans le Guide d'accessibilité lorsqu'elles souhaitent modifier leur infrastructure. Par exemple, à Al-Aïn, site des épreuves de la Coupe du monde du CIP, des rampes temporaires ont été installées au-dessus des escaliers de manière à ce que les athlètes puissent se déplacer librement. Le [Centre national de tir sportif](#)<sup>36</sup> de Châteauroux, en France, est un exemple d'installation dite « idéale » (lien vers la [brochure](#)<sup>37</sup> du Centre). Le bâtiment a été construit en tenant compte du principe d'accessibilité. Les modifications axées sur l'inclusion et l'accessibilité présentent des avantages pour **toutes** les personnes.

*\*(Information fournie par Tyler Anderson, gestionnaire de WSPS)*

Tout d'abord, il est recommandé de s'assurer que l'installation est conforme aux codes du bâtiment des gouvernements [fédéral](#)<sup>38</sup> et [provincial](#)<sup>39</sup>. Afin que les lieux soient accessibles et accueillants, il est judicieux de veiller à ce que toutes les portes utilisées par les athlètes soient

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

munies de dispositifs d'ouverture automatique, de rampes et de poignées accessibles. En outre, l'installation de tables à hauteur réglable en guise de « supports » peut favoriser l'offre d'activités d'initiation à l'intention des personnes qui ont un handicap physique et qui s'intéressent au sport.



## Recrutement

Une bonne façon d'attirer de nouveaux para-athlètes consiste à offrir des « journées d'initiation ». Il est possible d'organiser une telle activité en concluant une entente avec un club local qui est ouvert à travailler avec des AAH ou même à proposer des programmes hebdomadaires. Des invitations peuvent être transmises aux organismes de sport locaux et aux organisations qui œuvrent auprès des personnes ayant un handicap, et un système de réservation peut être mis en place. La journée peut être divisée en différents volets afin que les participants puissent découvrir diverses facettes du sport, y compris les règles et les options disponibles. Cette approche permet aux participants de prendre conscience de leur aptitude instinctive pour le tir et du plaisir que procure ce sport. Il est également possible de conclure des partenariats avec d'autres programmes de sport adapté et de présenter une journée d'activités mixtes (p. ex., tir à l'arc et tir sportif), ce qui peut réduire les coûts et, dans certains cas, doubler la clientèle intéressée.

Différents partenaires communautaires de Calgary, en Alberta, ont récemment mis sur pied une nouvelle initiative appelée [The Calgary Adapted Hub: Powered by Jumpstart](#)<sup>40</sup> (en anglais) dans le but de mieux soutenir les enfants handicapés de Calgary et d'étoffer l'offre de programmes de sport et de loisirs. Les clubs de Calgary sont invités à communiquer avec cette organisation pour découvrir les possibilités de partenariats.

Pour commencer, il est tout indiqué de prendre contact avec les organismes communautaires locaux qui offrent des services aux personnes ayant un handicap, p. ex., [Les Amputés de guerre](#)<sup>41</sup>, qui fournissent du soutien aux amputés de guerre et aux enfants et aux adultes amputés. La plupart d'entre eux seront ravis de distribuer des brochures ou des affiches à leurs membres. Les clubs peuvent contacter les sections locales de ces organisations afin d'explorer les possibilités de partenariat. [Wounded Warriors](#)<sup>42</sup> (en anglais) est un autre organisme à qui il est possible de s'adresser pour rejoindre des AAH adultes.

Certains organismes provinciaux œuvrent aussi auprès des enfants et des adultes ayant un handicap à l'échelle locale. C'est notamment le cas de [Cerebral Palsy Alberta](#)<sup>43</sup> (en anglais).

La présentation de demandes de subventions est également une bonne façon de financer les frais d'inscription des AAH et l'achat d'équipement ou d'autre matériel en vue de créer un programme de para-tir. Le programme [Bon départ](#)<sup>44</sup> offre une variété de subventions qui visent à promouvoir la participation au sport. Le [Fonds parasport de Bon départ](#)<sup>45</sup> lance des appels de

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

candidatures trois fois par an; il suffit de présenter une demande de subvention dans l'un des deux volets du programme, c.-à-d. le financement des opérations et les programmes. Grâce au soutien opérationnel, les organisations peuvent accéder à du personnel formé et ayant une expérience de travail auprès des AAH, se procurer de l'équipement, s'acquitter de sommes dues, etc. Le volet concernant les programmes couvre une partie des coûts associés à la prestation de programmes de sport et de loisirs, notamment les frais liés au transport, à l'équipement, aux installations, et bien plus encore.

Les gouvernements octroient également des subventions pour la mise en œuvre de programmes de sport adapté. Par exemple, le [programme de subvention pour le développement des associations du gouvernement de l'Alberta](#)<sup>46</sup> (en anglais) offre des subventions à trois types d'organisations : les organismes provinciaux de sport, les organismes de sport pour personnes ayant un handicap et les organismes de services multisports. Il est aussi possible de se tourner vers le CPC, qui attribue des subventions de 5 000 à 10 000 \$ par l'entremise du [Fonds de développement du sport paralympique](#)<sup>47</sup>.

Enfin, il existe une [liste des subventions et sources de financement pour l'équipement de sport adapté disponibles au Canada](#)<sup>48</sup> (en anglais). Bien que certaines de ces initiatives ne s'adressent pas directement aux *organisations*, elles peuvent s'avérer pertinentes pour les *athlètes*. Les clubs peuvent orienter les para-athlètes qui ont besoin de financement pour participer au sport vers l'une ou l'autre de ces ressources.

## Renseignements généraux à l'intention des AAH

Le site Web de [Sport pour la vie](#)<sup>49</sup> propose des informations vérifiées et faciles à comprendre sur lesquelles on peut s'appuyer pour aider les AAH à faire du sport toute leur vie durant. Ce [lien](#)<sup>50</sup> donne accès à un outil de premier plan qui regorge d'informations : le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) pour les personnes ayant un handicap *Devenir champion n'est pas une question de chance*, qui peut être téléchargé et aisément consulté en format PDF. Le modèle de DLTA comprend deux stades additionnels propres aux AAH : [Prise de conscience et Première participation](#)<sup>51</sup>. Il fournit en outre de l'information à propos des « Dix facteurs clés ayant une incidence sur le DLTA des AAH », des autres éléments à prendre en considération, etc. Enfin, la ressource axée sur la [littératie physique](#)<sup>52</sup> est une excellente option pour les webinaires qui portent sur le développement de la littératie physique des AAH.

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

L'outil de communication en ligne [Sportanddev.org](http://Sportanddev.org)<sup>53</sup> propose des ressources axées sur le sport et le développement. Une des pages du site contient des renseignements complets et faciles à comprendre concernant [le sport et les handicaps](#)<sup>54</sup>. La page est divisée en sections portant sur des thèmes comme [les origines](#)<sup>55</sup>, [le sport et l'activité physique adaptée \(APA\)](#)<sup>56</sup> et [le handicap et le genre](#)<sup>57</sup>.

Bon départ a aussi élaboré la ressource [Entraînons les enfants de toutes les habiletés](#)<sup>58</sup>, à laquelle les entraîneurs peuvent accéder après s'être créé un compte. Cet outil est disponible en français et en anglais. Enfin, le [Projet canadien sur la participation sociale des personnes en situation de handicap](#)<sup>59</sup> (en anglais) est une autre ressource de qualité qui s'appuie sur de l'information reposant sur des données probantes. Les membres de l'équipe proviennent d'horizons variés, et beaucoup d'entre eux sont des éditeurs de renom dans le domaine du sport adapté.

## **Marques de politesse élémentaires à l'endroit des AAH et des athlètes sourds**

« Les handicaps font partie de la condition humaine. Chacun, ou presque, est susceptible d'être confronté à une forme ou une autre de handicap – temporaire ou permanent – à un moment de sa vie. Plus d'un milliard de personnes, c.-à-d. environ 15 % de la population mondiale, présentent un handicap. Le nombre de personnes handicapées est en nette augmentation.

Le handicap est l'interaction entre des sujets présentant une affection médicale (par exemple, paralysie cérébrale, syndrome de Down ou dépression) et des facteurs personnels et environnementaux (par exemple, attitudes négatives, moyens de transport et bâtiments publics inaccessibles, et accompagnement social limité. »

-Organisation mondiale de la santé (OMS)

La citation ci-dessus est tirée de [la définition de handicap selon l'OMS](#)<sup>60</sup>. Cette définition englobe le modèle médical (obstacle qui se rattache à la personne, p. ex., paralysie cérébrale) et le modèle social (obstacle qui se rattache à la société et à l'environnement, p. ex., absence de rampes) habituellement utilisés pour décrire les handicaps. Ces deux approches sont complémentaires, car il ne suffit pas d'ajouter une rampe pour qu'un sport soit immédiatement et complètement accessible aux personnes ayant un handicap. De plus, il ne sert à rien d'adapter les règles et l'équipement si l'installation est inaccessible. Lorsque vous interagissez avec des AAH, il est important de comprendre ces deux modèles ainsi que les caractéristiques du handicap de chaque athlète parce que ces informations vous aideront à apporter des modifications appropriées à votre installation, à l'équipement, etc.

Ne sous-estimez pas les habiletés d'une personne qui a un handicap. Beaucoup de personnes qui n'ont pas de handicap peinent à se représenter toutes les façons d'accomplir une tâche simple. Avec les adaptations appropriées, presque toutes les tâches peuvent être effectuées par différentes personnes, qu'elles aient ou non un handicap.

Il est important de mettre la personne au premier plan et le handicap au second plan. Ceci est tout particulièrement important lorsqu'il s'agit du langage utilisé. Lorsque vous

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

décrivez un athlète, vous devriez d’abord mentionner la personne, et ensuite son handicap. Par exemple, si vous présentez Jeanne à d’autres personnes, vous devriez dire « Voici Jeanne, qui a un handicap. » plutôt que « Voici l’athlète ayant un handicap, Jeanne. ». Dans le premier exemple, l’identité de l’athlète est **distincte** de son handicap (*Jeanne, qui a un handicap*), mais dans le deuxième exemple, le handicap prend le pas sur l’identité (*athlète qui a un handicap, Jeanne*). Le site Web Respectability.org propose un excellent [webinaire](#)<sup>61</sup> (en anglais) d’une durée d’une heure qui aborde la question du langage de manière plus approfondie. D’autres ressources pourraient également vous intéresser. L’United Spinal Association a élaboré un document PDF téléchargeable à propos [des handicaps et de l’étiquette](#)<sup>62</sup> (en anglais), une lecture chaudement recommandée.

**Tableau 9.** Survol des choses à faire et à ne pas faire pour promouvoir le respect à l’endroit des personnes ayant un handicap<sup>63</sup>

Marques de politesse élémentaires à l’endroit des AAH et des athlètes sourds		
Situation	À faire	À ne pas faire
Personne à mobilité réduite	<p>Accueillez l’athlète, proposez-lui une poignée de main et tenez compte de sa présence.</p> <p>Agissez et parlez comme vous le feriez avec toute autre personne, et adressez-vous directement à l’athlète.</p> <p>Ignorez le fauteuil roulant et, si possible, efforcez-vous de parler en vous plaçant à la hauteur des yeux de l’athlète.</p>	<p>Pousser le fauteuil roulant ou s’y appuyer sans avoir demandé la permission au préalable.</p>
Personne ayant une déficience visuelle	<p>Accueillez l’athlète en vous identifiant, particulièrement lorsque vous entrez dans une pièce.</p> <p>Agissez et parlez comme vous le feriez avec toute autre personne, et adressez-vous directement à l’athlète.</p>	<p>Crier.</p> <p>Fournir des directives qui manquent de précision et de clarté.</p>

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

	<p>Lorsque vous vous adressez à un athlète qui a une DV, utilisez son nom.</p> <p>Fournissez des directives claires et précises.</p> <p>N'hésitez pas à utiliser des expressions courantes comme « je suis content de vous voir » ou « on se revoit tout à l'heure ».</p>	
--	---	--

*Ce tableau est une adaptation de l'article [The Dos and Don'ts of Disability Sensitivity](#)<sup>63</sup> (en anglais) publié sur le site de la Fondation Rick Hansen.*

## Nouvelles orientations

« Ces changements visent principalement à offrir davantage de possibilités de médailles à ce nouveau groupe d'athlètes en pleine expansion. »

-Tyler Anderson, gestionnaire principal de WSPS, 26 octobre 2020

**Tableau 10.** Aperçu des changements proposés pour le programme des Jeux paralympiques et comparaison avec les épreuves prévues en 2020<sup>64</sup>

Épreuves au programme des Jeux paralympiques de 2020	Nouveau programme proposé pour les Jeux paralympiques
<b>Pistolet</b>	<b>Pistolet – (aucun changement)</b>
Pistolet à air 10 m, hommes, SH1	P1 – Pistolet à air 10 m, hommes, SH1
Pistolet à air 10 m, femmes, SH1	P2 – Pistolet à air 10 m, femmes, SH1
Pistolet 25 m, mixte, SH1	P3 – Pistolet 25 m, mixte, SH1
Pistolet 50 m, mixte, SH1	P4 – Pistolet 50 m, mixte, SH1
<b>Carabine</b>	<b>Carabine – Fusion des classes R1/R2 et R7/R8</b>
Carabine à air 10 m, position debout, hommes, SH1	R1/2 – Carabine à air 10 m, position debout, mixte (SH1)
Carabine à air 10 m, position debout, femmes, SH1	R3 – Carabine à air 10 m, position couchée, mixte (SH1)
Carabine à air 10 m, position couchée, mixte, SH1	R4 – Carabine à air 10 m, position debout, mixte (SH2)
Carabine à air 10 m, position debout, mixte, SH2	R5 – Carabine à air 10 m, position couchée, mixte (SH2)
Carabine à air 10 m, position couchée, mixte, SH2	R6 – Carabine 50 m, position couchée, mixte (SH1)
Carabine 50 m, position couchée, mixte, SH1	R7/8 – Carabine 50 m, 3 positions, mixte (SH1)
Carabine 50 m, 3 positions, hommes	R9 – Carabine 50 m, position couchée, mixte (SH2)
Carabine 50 m, 3 positions, femmes	

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

Carabine 50 m, position couchée, mixte, SH2	<p><b>Fusil de chasse (para-fosse) – Ajout de trois épreuves</b></p> <p>PT1 – Fosse, position assise, mixte (SG-S)</p> <p>PT2 – Fosse, position debout, mixte (membres inférieurs) (SG-L)</p> <p>PT3 – Fosse, position debout, mixte (membres supérieurs) (SG-U)</p> <p><b>Carabine (DV) – Ajout de deux épreuves</b></p> <p>V IS – Carabine à air 10 m, position debout, mixte (SH VI)</p> <p>V IP – Carabine à air 10 m, position couchée, mixte (SH VI)</p>
---	--

*Ce tableau a été créé au moyen des informations publiées sur le site de [WSPS](#)<sup>64</sup> (en anglais).*



## Remerciements et références

Nous tenons à remercier Tyler Anderson, gestionnaire principal de WSPS, qui a recommandé plusieurs des ressources clés mentionnées dans le présent document et qui a répondu à nos questions.

Nous aimerions en outre remercier Bernie Harrison, trésorier du Calgary Rifle and Pistol Club, qui nous a invités à visiter son club et qui s'est avéré être une véritable mine de renseignements à propos du para-tir. Enfin, nous voulons souligner le temps et les efforts que Trysten Curran-Routledge, du Calgary Firearms Centre, a consacrés à ce projet.

### **Historique**

1. <https://www.paralympic.org/news/sport-week-history-shooting-para-sport>
2. [https://www.youtube.com/watch?v=Qwid\\_IdY5yY](https://www.youtube.com/watch?v=Qwid_IdY5yY)
3. <https://paralympique.ca/sports-paralympiques/para-tir>
4. <https://www.paralympic.org/shooting/about>
5. [https://en.wikipedia.org/wiki/World\\_Shooting\\_Para\\_Sport\\_Championships](https://en.wikipedia.org/wiki/World_Shooting_Para_Sport_Championships)
6. <https://www.paralympic.org/toronto-1976>
7. <https://www.paralympic.org/toronto-1976/results/shooting>

### **Vidéos et sites Web utiles**

8. <https://www.youtube.com/channel/UCi8n36NkW2uCQSFZNiYtuMQ>
9. <https://www.paralympic.org/shooting/>
10. <https://www.paralympic.org/shooting-fast-facts>
11. <https://www.facebook.com/shootingparasport/>
12. [https://en.wikipedia.org/wiki/Shooting\\_at\\_the\\_2016\\_Summer\\_Paralympics](https://en.wikipedia.org/wiki/Shooting_at_the_2016_Summer_Paralympics)
13. <https://www.disabilityshooting.org.uk/more-information/downloads/category/22-dsp-information-pack.html>
14. <https://www.paralympic.org.au/sport/para-shooting/>
15. <https://www.usashooting.org/about/paralympicshooting>
16. <https://www.insidethegames.biz/articles/1105744/world-shooting-para-sport-world-cup-uae5>

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

17. [https://twitter.com/ShootingPara?ref\\_src=twsrc%5Egoogle%7Ctwcamp%5Eserp%7Ctwgr%5Eauthor](https://twitter.com/ShootingPara?ref_src=twsrc%5Egoogle%7Ctwcamp%5Eserp%7Ctwgr%5Eauthor)

### **Jeux paralympiques et Championnats du monde**

18. <https://www.paralympic.org.au/wp-content/uploads/2015/08/PA-Para-Shooting-Information-Sheet-updated-Oct-2019-1.pdf>

19. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/2021-03/2021\\_03\\_19%20Tokyo%20QG.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/2021-03/2021_03_19%20Tokyo%20QG.pdf) (Pages 94-103)

20. <https://www.paralympic.org/sydney-2019/schedule>

21. <https://www.youtube.com/watch?v=eh2ReVuudsQ>

### **Équipement**

22. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619121649827\\_World+Shooting+Para+Sport+Technical+Rules+-+Regulations\\_2019\\_v2.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619121649827_World+Shooting+Para+Sport+Technical+Rules+-+Regulations_2019_v2.pdf)

23. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619132237473\\_World+Shooting+Para+Sport\\_Appendices\\_v2.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190619132237473_World+Shooting+Para+Sport_Appendices_v2.pdf)

24. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/2019-08/WSPS%20Rule%20Clarifications\\_%20August%202019.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/2019-08/WSPS%20Rule%20Clarifications_%20August%202019.pdf)

### **Admissibilité et classification**

25. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190207132510726\\_World+Shooting+Para+Sport+Classification+Rules+and+Regulations.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190207132510726_World+Shooting+Para+Sport+Classification+Rules+and+Regulations.pdf)

26. <https://www.paralympic.org/shooting/rules-and-regulations/classification>

27. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/171106093935076\\_World+Shooting+Para+Sport+PI+Medical+Diagnostics+Form.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/171106093935076_World+Shooting+Para+Sport+PI+Medical+Diagnostics+Form.pdf)

28. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190207132120411\\_Medical+Diagnostics+Form+for+Athletes+with+Vision+Impairment\\_Shooting.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190207132120411_Medical+Diagnostics+Form+for+Athletes+with+Vision+Impairment_Shooting.pdf)

29. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190509064511673\\_2019\\_01+World+Shooting+Para+Sport+VI+Classification+Information.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/190509064511673_2019_01+World+Shooting+Para+Sport+VI+Classification+Information.pdf)

### **Règles**

30. [https://www.issf-sports.org/getfile.aspx?mod=docf&pane=1&inst=455&file=ISSF-General-Regulations\\_ed\\_2020-.pdf](https://www.issf-sports.org/getfile.aspx?mod=docf&pane=1&inst=455&file=ISSF-General-Regulations_ed_2020-.pdf)

31. [https://www.issf-sports.org/theissf/rules\\_and\\_regulations.ashx](https://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations.ashx)

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

32. <https://www.issf-sports.org/getfile.aspx?mod=docf&pane=1&inst=458&file=1.%20ISSF%20General%20Technical%20Rules.pdf>
33. <https://www.issf-sports.org/getfile.aspx?mod=docf&pane=1&inst=460&file=Rifle%20Rules.pdf>
34. <https://www.issf-sports.org/getfile.aspx?mod=docf&pane=1&inst=461&file=Pistol%20Rules.pdf>

**Considérations relatives à l'infrastructure**

35. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/2020-11/IPC%20Accessibility%20Guide%20-%204th%20edition%20-%20October%202020\\_0.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/2020-11/IPC%20Accessibility%20Guide%20-%204th%20edition%20-%20October%202020_0.pdf)
36. <https://www.cntir.com>
37. <https://www.cntir.com/filesopen/brochure/CNTS-EN.pdf>
38. <https://nrc.canada.ca/fr/certifications-evaluations-normes/codes-canada/publications-codes-canada/code-national-batiment-canada-2015>
39. <https://nrc.canada.ca/fr/certifications-evaluations-normes/codes-canada/ministeres-provinciaux-territoriaux>

**Recrutement**

40. <https://www.sportcalgary.ca/this-week-in-sport-listings/2020/8/19/calgary-adaptive-hub-calgary-partners-bring-inclusive-recreation-programming-to-local-youth-and-families>
41. <https://www.waramps.ca/home/?LangType=1048577>
42. <https://woundedwarriors.ca>
43. <https://www.cpalberta.com>
44. <https://fr.jumpstart.canadiantire.ca/>
45. <https://fr.jumpstart.canadiantire.ca/pages/subventions-pour-le-parasport>
46. <https://www.alberta.ca/association-development-grant-program-overview.aspx#jumplinks-1>
47. <https://paralympique.ca/opportunités-de-financement>
48. <https://www.exerotech.com/en/canada-funds-and-grants-adaptive-sports-equipment>
- Renseignements généraux à l'intention des AAH**
49. <https://sportpourelavie.ca/athletes-handicap/>
50. <https://sportpourelavie.ca/portfolio-view/point-tournant-mise-en-oeuvre-dltpa/>

## RAPPORT DE LA FTC SUR LE PARA-TIR

51. <https://sportpourelavie.ca/stades/prise-de-conscience-et-premiere-participation/>
52. <https://litteratiophysique.ca/inclusive/>
53. <https://www.sportanddev.org/fr/propos-de-la-plateforme>
54. <https://www.sportanddev.org/fr/en-savoir-plus/sport-et-handicap>
55. <https://www.sportanddev.org/fr/en-savoir-plus/handicap/origines>
56. <https://www.sportanddev.org/fr/en-savoir-plus/handicap/sport-et-activite-physique-adaptee-apa-0>
57. <https://www.sportanddev.org/fr/en-savoir-plus/handicap/handicap-et-genre>
58. <https://fr.jumpstart.canadiantire.ca/pages/entraignons-les-enfants-de-toutes-les-habiletés>
59. <https://cdpp.ca/community-partner/active-living-alliance-canadians-disability>  
**Marques de politesse élémentaires à l'endroit des AAH et des athlètes sourds**
60. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/disability-and-health>
61. <https://www.respectability.org/2019/12/webinar-how-to-ensure-a-welcoming-lexicon-and-inclusive-storytelling/>
62. <https://www.unitedspinal.org/pdf/DisabilityEtiquette.pdf>
63. <https://www.rickhansen.com/news-stories/blog/dos-and-donts-disability-sensitivity>  
**Nouvelles orientations**
64. <https://www.paralympic.org/news/world-shooting-para-sport-proposes-changes-aiming-los-angeles-2028>